

Malakoff, le 8 janvier 2018

Décision n°2018- 01 portant nomination du directeur patrimoine et logistique

La directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense,
Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18,
Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 portant organisation du siège de l'EPIDE et attribution des directions et services,

Décide :

Art. 1^{er} M. Antoine HONG est nommé directeur patrimoine et logistique, à compter du 8 janvier 2018.

Art. 2 – La décision n°2014-80 portant nomination d'un directeur au siège de l'EPIDE, du 22 octobre 2014, est abrogée.

Art. 3 – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



Nathalie HANET